

HERBLAY

Mail des Buttes Blanches

BROC DES BUTTES



01 39 78 45 11

17 € l'emplacement
de 2.50m

dimanche
4 avril 2010



REGLEMENT

1. La brocante est ouverte en priorité aux habitants d'Herblay et en particulier aux habitants des quartiers des Buttes Blanches, des Courlains et des Cailloux Gris. Elle se déroule sur le mail des ombrages – quartier des Buttes Blanches à Herblay.
2. Le prix de l'emplacement d'une façade de 2,50 m est fixé à **17 €** non remboursable quel que soit le motif.
3. Les inscriptions se font uniquement par courrier sur présentation d'un dossier complet accompagné du paiement correspondant par chèque bancaire ou postal. Tout dossier incomplet sera retourné.
4. L'attestation de non participation est un document obligatoire. Aucune place ne sera attribuée sans ce document
5. Les exposants devront s'installer entre 6 h et 8 h 30 du matin et libérer leur emplacement à partir de 18 h.
6. Les lieux d'exposition devront être laissés propres et permettre le passage, si besoin, de véhicule de secours
7. La brocante est ouverte aux visiteurs de 9 h à 18 h.
8. Les véhicules des exposants devront stationner en dehors du périmètre de la brocante. Pour des raisons de sécurité, la circulation devra respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Tous les véhicules devront être dégagés avant 8h 30. Aucune circulation ni stationnement ne seront tolérés après.
9. Toute vente de confiserie, loterie, alimentation, boisson ainsi que d'animaux (art L214-7 du Code rural) est interdite sur les stands. Celle-ci est strictement réservée à l'association organisatrice HNO.
10. Les camelots et commerçants ne sont pas autorisés.
11. Les exposants apportent leur matériel : chaises, tables, etc et doivent restituer leur emplacement en parfait état de propreté. Rien ne devra être accroché sur les clôtures ou les arbres des riverains de la brocante. Aucune dégradation de la propriété publique ou privée ne sera acceptée.
12. Un point d'accueil sera tenu par les organisateurs à partir de 6 h du matin et restera à disposition durant la journée pour résoudre tous les petits problèmes.
13. Une buvette et un service de restauration rapide fonctionneront sur le site durant toute la durée de la brocante.
14. La participation à la Brocante « BROC des BUTTES » vaut acceptation du présent règlement, que HNO se réserve de modifier en cas d'absolue nécessité. Il s'applique à tous.

En cas de dégradation occasionnée sur le lieu du déballage, la responsabilité de l'association HNO ne saurait être recherchée pour les dommages causés par autrui, mais celle de l'exposant sera engagée. Toute infraction au règlement de la brocante pourra entraîner de la part des organisateurs le renvoi immédiat de l'exposant, sans aucune indemnité ou remboursement.

Traitement des inscriptions

L'accord de l'organisation (fonction du nombre de places disponibles) et le numéro de l'emplacement seront retournés au demandeur courant mars 2010. **Seuls les dossiers complets seront traités.** Ces documents seront à présenter à l'entrée par les vendeurs le 4 avril au matin.

Les places sont attribuées au fur et à mesure de la réception des bulletins. Il est vivement conseillé de grouper les demandes d'inscription si vous souhaitez vous regrouper par affinité.

Une priorité sera accordée aux habitants du quartier ainsi qu'aux anciens participants jusqu'au 1^{er} mars. N'attendez donc pas pour vous inscrire

Les inscriptions (qui valent acceptation du présent règlement) accompagnées de l'attestation de non-participation se font uniquement par courrier adressé à :

H.N.O – BROC des BUTTES
38, place du bois des grives 95220 HERBLAY

Renseignements : ☎ : 01 39 78 45 11



Prix d'un emplacement de 2.50m : 17€
2 emplacements au maximum par famille

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél : Adresse Internet :

Nombre d'emplacements souhaité : X **17.€** =

Avez-vous déjà participé à la Brocante ? OUI... NON..... En quelle année ?.....

Terrain vert : Chaussée sur le mail :

Si vous avez des choix de numéros, merci de les indiquer. La réservation de ceux-ci n'est pas garantie, nous ferons au mieux pour les inscriptions parvenues avant le **1^{er} mars**.

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

- un chèque bancaire ou postal de 17€ par emplacement de 2.50 m à l'ordre de H.N.O.
- une enveloppe timbrée portant l'adresse de l'exposant
- une photocopie de la carte nationale d'identité de l'exposant (permis de conduire à défaut) conformément à la réglementation préfectorale
- une liste précisant la nature par rubriques des marchandises à vendre (vaisselle, vêtements, linge, bricolage, jouets, sport...)
- L'attestation de non-participation figurant ci-dessous dûment remplie et signée par l'exposant

Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des conditions précitées. Les dossiers incomplets seront retournés – Aucun dossier sera mis en attente quelque soit le motif

Attestation de non participation à retourner obligatoirement avec le dossier

Je soussigné (e),

Né (e) le ___/___/___

Demeurant :

Atteste sur l'honneur, ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile 2010.

Le 2010 à

Signature :